

Charte du jeune citoyen cycliste



Il s'informe avant de partir
des conditions météo, des itinéraires possibles
et communique son choix.

Il part avec un vélo en bon état,
il emporte un nécessaire de réparation ;
il révisé son vélo avant chaque sortie.



Il randonne en toute sécurité ;
il emporte : eau, cartes, outils, trousse de secours ;
il prévoit un itinéraire de repli ; il reste maître
de sa vitesse ; il porte un casque.

**Il reste courtois et respecte
les autres** donc le Code de la Route.



Il respecte la nature ;
il ne laisse aucune trace de son passage
(déchets, poubelle).

Il connaît ses possibilités ;
il est à l'écoute de ses sensations ;
il ne roule pas au-delà de ses forces.



Il profite de l'environnement ;
il apprend à connaître la nature, la faune, la flore...

Il en fait profiter les autres ;
les bons moments sont faits pour être partagés.

